

## **CONDITIONS DE RESERVATION EMPLACEMENTS NUS ET LOCATIFS**

LA RESERVATION EST DEFINITIVE A RECEPTION DE VOTRE ACOMPTE ET DU  
CONTRAT SIGNE PAR LE CLIENT ET ACCEPTE PAR LA DIRECTION DU CAMPING.

1. Le contrat sera rempli entièrement et avec précision.
2. La réservation est soumise à l'acceptation du règlement du camping LA MAURIE par les deux parties.
3. La réservation vous sera confirmée par retour de courrier après acceptation de la direction. En faisant une demande de séjour et en effectuant une réservation, vous prenez l'engagement de respecter les dates de séjours ainsi que les dates de paiement, y compris le solde 30 jours avant votre installation sur l'emplacement, la réservation ne devient ferme qu'à la réception du chèque d'acompte, des frais de dossier et du contrat signé par le client.
4. La réservation devient définitive en location après règlement du solde, 1 mois avant l'arrivée, les chèques de caution (1 x 300 € et 1 x 80 €) seront à remettre à votre arrivée. La décision définitive de l'acceptation et l'attribution de la location dépend uniquement du camping LA MAURIE qui n'a pas à fournir de raison ainsi que pour l'attribution des emplacements.

**SEJOUR** : En camping, les arrivées et départs se font tous les jours de la semaine, heure limite pour les **départs 12 h 00**, les **arrivées 14 h 00**. Passé ce délai, il sera compté une nuit supplémentaire.

En locatif, les arrivées ont lieu le samedi à partir de **15 h 00** et les **départs** avant **10 h 00**.

Les locations seront attribuées aux membres d'une seule cellule familiale (parents+enfants+grand-parents). **Les locatifs sont non fumeurs. Toute arrivée avant l'heure prévue expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation retenue** sauf accord préalable avec la direction du camping. **Les tarifs sont faits sur la base de 4 personnes ou 6 personnes pour les 3 chambres.** Aucune personne supplémentaire ne sera admise à l'arrivée si elle n'a pas été signalée et acceptée par la direction au moins 1 semaine avant.

### **REGLEMENT SEJOUR :**

**Location**, le solde sera réglé **un mois avant** la date d'arrivée.

**Camping**, il sera réglé à l'arrivée pour la totalité de la période réservée.

**CAUTIONS** : les deux chèques de cautions seront remis à l'arrivée et seront conservés avec votre dossier. Un premier de 300 € pour garantir la restitution du matériel loué en bon état, un deuxième de 80 € pour garantir l'état de propreté à la restitution du matériel loué. Il sera fait trois inventaires, le premier sera effectué avant votre arrivée, par le camping, le second par vous-même, à votre arrivée, le troisième par le camping après votre départ, les cautions seront expédiées par courrier dans les 15 jours qui suivent votre départ.

**INTERRUPTION DE SEJOUR** : (camping ou location)

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout départ anticipé.

#### **En cas d'annulation, sera retenu :**

- .30 % du montant total jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée.
- .50 % du montant total jusqu'à 8 jours avant la date d'arrivée.
- .100 % du montant total jusqu'à moins de 8 jours avant la date d'arrivée.

.Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, la direction du camping se réserve le droit de relouer la location ou l'emplacement si le client n'a pas prévenu de son retard.

### **ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION CAMPEZ COUVERT (facultative).**

Le camping vous propose une assurance annulation et interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

**TAXE DE SEJOUR** : C'est une taxe communale qui est intégrée dans le prix de location et reversée à la commune.

**CONTRAINTES** : Il est interdit de faire du bruit après 23 heures. Aucune installation ne sera tolérée auprès des mobil-homes (tente et caravane) Tout visiteur devra signaler son entrée et s'être acquitté de la redevance, son véhicule restera à l'extérieur du camping. En location, et à la fin du séjour, le réfrigérateur devra être dégivré, et le nettoyage effectué sur l'ensemble, dans le cas contraire, il sera compté un forfait de nettoyage de 50 €. 1 seul animal est accepté par emplacement (chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories non acceptés)

**PISCINE** : les baigneurs seront munis exclusivement de maillots de bain et devront suivre les instructions du panneau officiel d'hygiène et de sécurité. Les visiteurs ne peuvent en aucun cas accéder aux piscines. Ouverte de 10 h 00 à 20 h 00 du 16/06 au 8/09.

POUR TOUS LITIGES, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARENTE MARITIME EST SEUL COMPETENT.